

Madame, Monsieur,

La vaccination contre le Covid-19 constitue notre principal atout pour protéger la population du virus et diminuer progressivement sa circulation.

De nombreuses études menées dans différents contextes mettent en évidence que cette vaccination présente une efficacité très importante contre les formes graves de la maladie et réduit considérablement le risque d'être contaminé mais aussi de transmettre le virus.

C'est pourquoi, la Belgique comme de nombreux autres pays dans le monde, considère qu'atteindre un pourcentage élevé de population ayant reçu deux doses du vaccin est la condition pour normaliser la vie en société et lever progressivement les restrictions imposées depuis le début de la pandémie.

Les progrès enregistrés ces derniers mois dans la vaccination ont déjà permis des avancées en ce sens mais sont en partie freinées par d'importantes disparités entre les régions, avec des taux qui restent très bas notamment à Bruxelles.

Face à cette situation, il apparaît essentiel de renforcer l'accès à une information de qualité sur la vaccination, de répondre aux questions que chacun peut se poser à ce sujet et de faciliter l'accès au vaccin à ceux qui font le choix de le recevoir. C'est l'objet de la démarche initiée dans les écoles, qui s'adresse tant aux jeunes à partir de 12 ans qu'à leurs parents et aux membres du personnel.

Pourquoi un vaccin pour les jeunes ?

Parce que les jeunes peuvent également être infectés par le coronavirus. Même s'ils sont souvent moins malades, ils peuvent tout de même transmettre le virus à d'autres personnes, dont des personnes plus âgées et vulnérables qu'ils côtoient.

En vous vaccinant et/ou en autorisant votre enfant à se faire vacciner, vous protégez votre entourage. Vous contribuez également à rencontrer une condition pour que la vie sociale et l'organisation de l'école retrouvent un cours normal (abandon du port du masque, réduction du risque de quarantaine, etc.).

Comment faire vacciner mon enfant ?

1. Via un point de vaccination existant. Vous pouvez consulter le site <https://coronavirus.brussels/ou-se-faire-vacciner/> ou vous pouvez appeler le call center au 02/214.19.19. Un rendez-vous pourra être pris pour votre enfant ou pour vous, si ce n'est encore fait. Il est également possible de se faire vacciner sans rendez-vous dans les différents centres de vaccination présent sur le territoire (vous devrez néanmoins accompagner votre enfant s'il a moins de 16 ans).
2. Au sein de l'école, via l'équipe de Promotion de la Santé à l'École. Dans les prochaines semaines, votre enfant aura en effet la possibilité, avec votre autorisation, de se faire vacciner dans son école par des professionnels de la santé. Des informations pratiques, ainsi qu'un formulaire de consentement parental, vous seront bientôt fournis.

Dans tous les cas, la vaccination de votre enfant se fera toujours sous une stricte surveillance médicale. La vaccination est en outre entièrement gratuite, aucun paiement ne sera réclamé quel que soit votre situation sociale ou fiscale.

Pour les jeunes de moins de 18 ans, les vaccins PFIZER et Moderna sont recommandés par le Conseil supérieur de la Santé et les autorités sanitaires belges. Ces vaccins sont sûrs et ont déjà été administrés à des dizaines de millions de personnes en Belgique et à travers le monde entier. Pour être totalement protégé, votre enfant doit recevoir deux injections de ce vaccin.

Où poser des questions sur la vaccination?

En annexe à la présente, vous trouverez les réponses aux principales questions qui se posent sur la vaccination.

Si vous avez d'autres questions d'ordre médical, vous pouvez toujours contacter votre pharmacien ou votre médecin traitant. Si vous n'avez pas de médecin traitant, vous pouvez contacter le 1710. Vous pouvez également trouver de nombreuses informations sur les sites, que vous pouvez consulter avec votre enfant :

- <https://covid.aviq.be/fr/faq-vaccination#1> ;
- <https://www.jemevaccine.be/> ;
- <https://www.vaccination-info.be/> ;
- <https://www.coronavirus.brussels> ;
- <https://padlet.com/informationjeunesse/tudosespas> .

Puis-je encore être vacciné en tant que parent ?

Comme évoqué plus haut, en vous faisant vacciner vous-même, vous contribuez aussi à la protection de votre famille et de votre entourage. Nous visons effectivement à accroître le taux de vaccination dans toutes les catégories d'âges et vous invitons à le faire si ce n'est déjà fait.

Vous trouverez des informations pratiques sur le site <https://coronavirus.brussels/ou-se-faire-vacciner/> ou pouvez aussi appeler le call center au 02/214.19.19. Il est également possible de se faire vacciner sans rendez-vous dans les différents centres de vaccination présent sur le territoire.

Enfin, vous pouvez également vous présenter à l'école le jour de la vaccination de votre enfant, en fonction des doses disponibles vous pourriez en recevoir une, ceci ne peut néanmoins être garanti. N'hésitez pas à manifester votre intérêt de vous faire vacciner à l'école avec votre enfant.

En vous remerciant pour l'attention portée.